



Club Hippique de Versailles

Affilié à la Fédération Française d'Équitation - Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Chers membres,

Conformément à l'article XIV des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association du Club Hippique de Versailles, qui se tiendra le 11 février 2012 à 12 heures 30, au club-house du grand manège, avec émargement de la feuille de présence et vérification des mandats à partir de 12 heures.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport financier
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2011
- Affectation du résultat de l'exercice
- Nomination des membres du Comité Directeur
- Questions diverses

Les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au secrétariat à partir du samedi 4 février 2012.

En cas d'empêchement, vous pouvez conformément aux dispositions de l'article XV des statuts :

- soit vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 pouvoirs ;

- soit voter par anticipation à partir du samedi 4 février 2012 et jusqu'au vendredi 10 février 2012, à l'accueil du secrétariat aux heures d'ouverture de celui-ci.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation, membres depuis 5 mois au moins et âgés de 16 ans au moins, peuvent participer à l'assemblée générale, en application de l'article XIV des statuts.

La Présidente

POUVOIR

Je soussigné(e) (nom, prénom),
membre votant du Club Hippique de Versailles, à jour de mes cotisations, donne par les présentes pouvoir
à (nom, prénom)
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Club Hippique de Versailles qui se tiendra le 11 février 2012.
En conséquence, émarger toute feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre
connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.
Fait à Versailles le / / 2012

Signature précédée de la mention
« bon pour pouvoir »